

Apnée du sommeil, plus de 800 000 patients télésuivis !

- Une réalisation unique en Europe
- Une infrastructure basée sur les innovations des fabricants de dispositifs médicaux connectés
- Une reconnaissance par l'Assurance maladie via un paiement à la performance pour les prestataires de santé à domicile

Marseille, le 25 janvier 2019 – A l'occasion du CPLF 2019, congrès de pneumologie de langue française, qui se tient du 25 au 27 janvier à Marseille, le Snitem (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales) se félicite du nombre de patients apnéiques traités avec une ventilation par Pression Positive Continue (PPC) qui bénéficient du télésuivi. En effet, un an après la mise en place du paiement à la performance par l'Assurance Maladie, plus de 800 000 patients sont ainsi suivis grâce à un réseau unique en Europe réunissant fabricants, prestataires de santé à domicile et professionnels de santé.

Le syndrome d'apnée du sommeil (syndrome d'apnée-hypopnées obstructives du sommeil - SAHOS), qui touche en France un peu plus d'un million de patients, pose un important problème de santé publique. Cette pathologie chronique non seulement altère la qualité de vie, mais aussi constitue un substantiel facteur de risque notamment sur le plan cardiovasculaire, avec des interconnexions avec d'autres pathologies chroniques : diabète type 2, obésité, hypertension artérielle résistante.

Selon la Haute Autorité de Santé (HAS), la ventilation par pression positive continue (PPC) est le traitement de référence du syndrome d'apnée du sommeil. Il s'agit pour le patient de s'équiper d'un dispositif médical qui insuffle en permanence de l'air sous pression par le biais d'un masque pour ventiler les voies respiratoires et éviter l'apnée.

L'enjeu sociétal de l'adhésion au traitement

L'observance est une condition essentielle de l'efficacité de cette prise en charge, ainsi que l'accompagnement du patient à domicile par les prestataires. Depuis janvier 2018, la nouvelle nomenclature pour le traitement du SAHOS par PPC¹ introduit la rémunération à la performance du prestataire de santé à domicile, sur le critère de l'observance thérapeutique du patient. Celle-ci est mesurée grâce à la transmission de données, par le dispositif médical connecté, et à l'analyse de ces données par le prestataire de santé à domicile. Cette méthode de régulation innovante dans la prise en charge des dispositifs médicaux, qui tient compte de la spécificité du secteur, propose une alternative vertueuse à une baisse de prix globale et sans discernement du remboursement.

« Cette approche proposée par les pouvoirs publics est unique au monde par sa dimension et son ambition, et positionne la France dans le camp de l'innovation en santé. Une année après la reconnaissance par l'Assurance maladie de ce télésuivi avec un paiement à la performance, un peu plus de 800 000 dispositifs connectés forment déjà le plus grand réseau de télésuivi d'une pathologie chronique en Europe² », déclarent la présidente et les vice-présidents du groupe de travail Respiration à Domicile du Snitem (Lucile Blaise, Christophe Hentz, Philippe Salamitou).

¹ Nouvelle nomenclature publiée au JORF du 16 décembre 2017 : Arrêté du 13 décembre 2017 modifiant la procédure d'inscription et les conditions de prise en charge du dispositif médical à pression positive continue pour traitement de l'apnée du sommeil et prestations associées au paragraphe 4 de la sous-section 2, section 1, chapitre 1er, titre 1er de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPPR) du code de la sécurité sociale.

² Indication CEPS et CNAM lors des dernières réunions CEPS (facturation des forfaits télésuivis)

L'innovation technologique, catalyseur des possibles

Pour atteindre ce haut niveau de suivi, les fabricants et les prestataires de santé à domicile ont, depuis plus de cinq ans, investi humainement, techniquement et financièrement pour accompagner la mise en place de cette infrastructure. Dans le respect des réglementations sur la protection, la sécurité et la confidentialité des données, les acteurs ont développé des protocoles de partage et d'intégration de données afin de rendre possibles le flux, l'exploitation, la disponibilité et la sécurisation des données.

Pour les prestataires de santé à domicile, qui suivent des milliers de patients, cela ouvre de nouvelles perspectives. En effet, grâce aux informations de suivi collectées quotidiennement, ils peuvent prioriser leurs interventions vers les patients qui en ont le plus besoin. L'innovation technologique bénéficie ainsi à l'efficacité du parcours de soin du patient.

De nouvelles perspectives pour le bien-être des patients et pour la recherche

Cette infrastructure ouvre des perspectives sur d'autres pathologies chroniques, et notamment pour les patients ventilés souffrant d'insuffisance respiratoire. Elle est aujourd'hui aussi utilisée dans le cadre de l'expérimentation nationale de l'Assurance Maladie lancée en 2018 pour évaluer l'impact de la télésurveillance dans cinq maladies chroniques : insuffisance cardiaque, insuffisance rénale, insuffisance respiratoire, diabète et prothèses cardiaques implantables (Programme ETAPES³ : Expérimentations de Télémedecine pour l'Amélioration des Parcours En Santé).

Pour les médecins et les scientifiques, la collecte de ces données en condition de vie réelle permet également d'envisager des recherches et travaux sur toutes ces données afin de mieux détecter, déterminer, traiter et accompagner l'ensemble des patients concernés. Il est à parier que l'intelligence artificielle (IA) ouvrira bientôt de nouvelles perspectives dans le champ du respiratoire.

Cette réalisation permet surtout aux patients d'accéder à leurs données de traitement en continu. De nombreuses applications de suivi, d'accompagnement et de coaching complètent cet écosystème pour positionner le patient au cœur de sa prise en charge.

Un « rendez-vous avec » du Snitem prévu le 6 juin 2019

Le Snitem organise le 6 juin 2019 un colloque sur la prise en charge à domicile de l'apnée du sommeil dans la série de ses « Rendez-vous avec ». Cette après-midi d'échanges sur l'innovation apportée aux patients et aux professionnels de santé avec le télé-suivi se tiendra à Paris (Maison de la Chimie) et sera ouverte à tous.

A propos du Snitem

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (Snitem) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les entreprises impliquées dans le numérique en Santé. Il fédère plus de 425 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le Snitem est la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics. www.snitem.fr - @Snitem

Contacts

Snitem :

Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse – nathalie.jarry@snitem.fr - 01.47.17.63.35 / 06.64.77.51.59

Relations presse / Agence PRPA :

Alizée Feauveaux, alizee.feauveaux@prpa.fr - 01.77.35.60.94 / 06.29.30.89.22

Anne Pezet, anne.pezet@prpa.fr - 01.46.99.69.60 / 06.87.59.03.88

³ <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/telemedecine/article/etapes-experimentations-de-telemedecine-pour-l-amelioration-des-parcours-en>